

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-143

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Grands Projets Mobilités	N° 2023-143

Transport par câble - Concertation publique avec garante - Synthèse et analyse des contributions exprimées - Prise en considération du bilan de la garante - Décisions

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1) Le projet et ses objectifs présentés à la concertation

Un projet pour relier les deux rives de la Garonne

Bordeaux Métropole propose la création d'une ligne de transport par câble entre les secteurs de Lormont-Cenon et le quartier de Bordeaux Maritime. Ce mode de déplacement permet en effet de s'affranchir des contraintes naturelles que constituent notamment la Garonne et la topographie des coteaux de Lormont et Cenon. Le temps de parcours est également fortement réduit, du fait de l'évitement de la circulation routière et de la liaison directe entre les deux rives.

9 tracés ont été soumis à la concertation. Ils sont répartis en 3 grandes familles, selon leur station terminus en rive gauche et l'infrastructure intermédiaire qu'ils empruntent dans le secteur Lissandre.

Pour chaque secteur du projet (terminus rive gauche, Lissandre, terminus rive droite), plusieurs implantations de stations sont proposées en fonction des tracés.

Terminus rive gauche : 2 stations voyageurs sont envisageables :

- Achard,
- La Cité du Vin.

Secteur Lissandre :

- 1 station voyageurs est envisageable au sud seulement.
- Au nord, il s'agirait d'une infrastructure technique de virage.

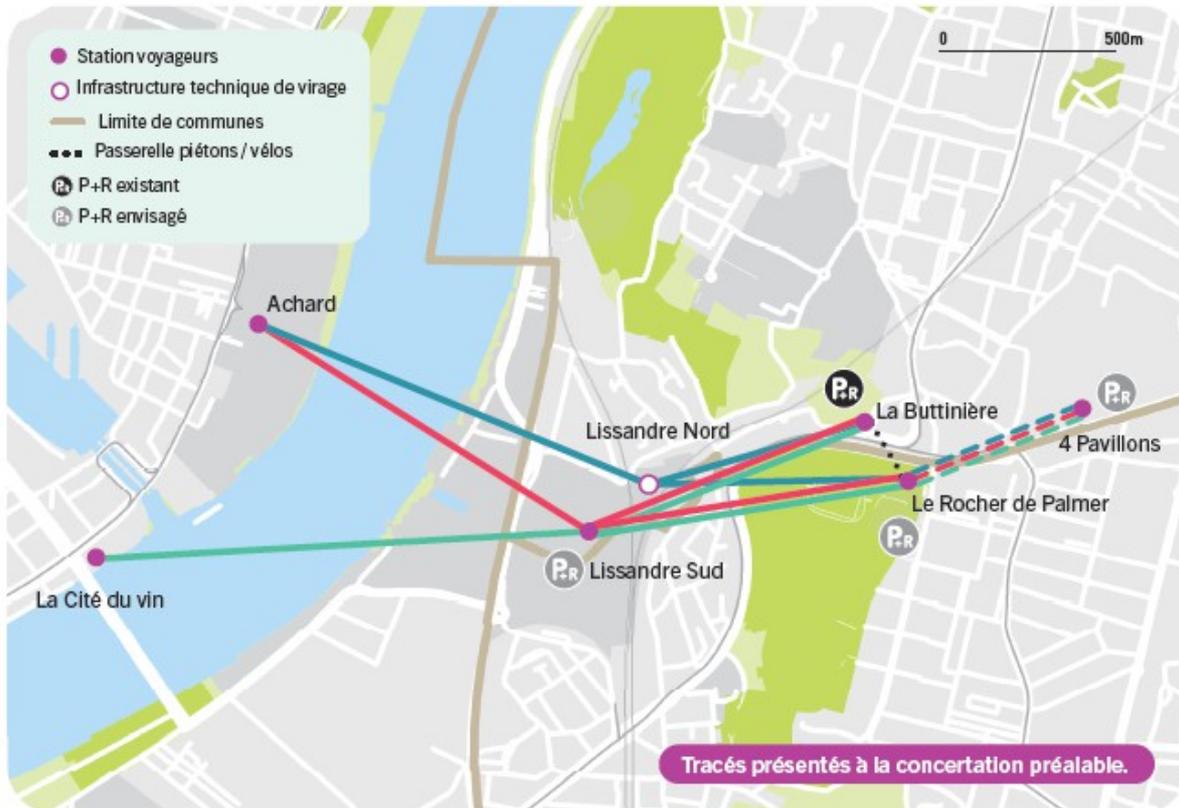
Terminus rive droite : 3 stations voyageurs sont envisageables :

- à la Buttinière
- au Rocher de Palmer
- au Centre Commercial des 4 Pavillons.

Les aménagements complémentaires

Deux types d'aménagements sont envisagés en accompagnement de l'infrastructure transport par câble :

- Une passerelle dédiée aux piétons et aux vélos est envisagée entre le Rocher de Palmer (Cenon) et le Pôle d'Échanges Multimodal de La Buttinière (Lormont), afin de faciliter et sécuriser ces modes de déplacement,
- Des parcs-relais d'accompagnement sont envisagés, en fonction du tracé retenu. Les parcs-relais potentiels sont les suivants : P+R existant La Buttinière, P+R Palmer, P+R Lissandre Sud, P+R Centre Commercial des 4 Pavillons.



En synthèse, il est rappelé les objectifs du projet (adoptés par délibération n°2021-659 du 25 novembre 2021) :

- Créer une liaison directe attractive en transport en commun entre les quartiers situés sur les hauteurs de Lormont et Cenon en rive droite et le secteur de Bacalan/Achard en rive gauche de la Garonne ;
- Améliorer le maillage du réseau de transport en commun de la métropole, en particulier pour les liaisons transversales qui comportent un manque entre les 2 rives en raison des obstacles physiques constitués par la Garonne et les coteaux de Lormont et Cenon ;
- Proposer un mode de transport adapté aux enjeux du territoire, innovant et attractif, en recherchant :
 - o Une capacité suffisante pour répondre à la demande de déplacements ;
 - o Une vitesse commerciale attractive ;
 - o Une fiabilité et une régularité des temps de parcours en s'affranchissant notamment de la congestion routière ;
 - o Un niveau de confort, de sécurité et d'accessibilité élevé ;
- Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

2) Le dispositif et les modalités de la concertation

Dans le cadre de la concertation préalable, organisée au titre du code de l'environnement,

Bordeaux Métropole a souhaité de façon volontaire placer cette concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), avec un accompagnement par une garante désignée par la CNDP.

La concertation publique s'est déroulée du 28 novembre 2022 au 13 février 2023.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n°2021-659 du 25 novembre 2021. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer et de participer à la concertation étaient les suivants :

Annnonce de la concertation et des réunions publiques

Le public a été informé par voie de presse (journaux Sud-Ouest et Courrier de Gironde), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue des réunions publiques et de la date de clôture de la concertation.

Dossier public de présentation du projet

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de concertation :

- Sur le site internet de Bordeaux Métropole (<https://bordeaux-metropole.fr/telecabines>) et sur le site internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>) 15 jours avant l'ouverture de la concertation,
- En mairie à Bordeaux, Cenon et Lormont,
- À la direction des Grands Projets de Mobilités de Bordeaux Métropole,
- Sur le lieu de l'exposition perméante à la maison écocitoyenne, quai Richelieu à Bordeaux.

Site internet de la participation

Le site de la participation, ouvert dès le 14 novembre 2022, a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce des réunions publiques, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation) offrant à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

L'exposition permanente

Une exposition de présentation de cabines et plus généralement du projet a été organisée du 30 novembre 2022 au 13 février 2023. Celle-ci permettait au public de s'informer sur le projet par des panneaux d'informations au sein de la maison écocitoyenne, mais également de découvrir 2 cabines présentées sur le parvis.

Modalités d'échange sur le projet : cinq réunions publiques et 32 débats mobiles

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, cinq réunions publiques ont été organisées :

- 2 réunions à l'hôtel de la Métropole, les premier décembre 2022 et 2 février 2023 pour permettre au public de s'informer et échanger sur le projet,
- 3 réunions sous forme de forums participatifs (un par commune concernée) pour permettre au public de la commune concernée par le projet de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Enfin, 32 débats mobiles ont été organisés, sur le territoire des communes concernées (Bordeaux, Cenon, Lormont), mais également au-delà avec des stands mobiles organisés à

Talence, Bruges et Libourne notamment.

Autres modalités de participation

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

Registres papiers

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de présentation à partir du 10 novembre 2022 :

- À la cité municipale de Bordeaux,
- À la maire de Bordeaux-Maritime,
- À la mairie de Cenon,
- À la mairie de Lormont,
- À la direction des Grands Projets de Mobilités de Bordeaux Métropole,
- À la maison écocitoyenne de Bordeaux,
- Sur les débats mobiles.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux.

- Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

- Questionnaire en ligne

Un questionnaire en ligne était disponible sur le site de Bordeaux Métropole (<https://bordeaux-metropole.fr/telecabines>) pour permettre à chacun de s'exprimer sur le projet sans besoin d'inscription sur le site de la participation en ligne.

3) Analyse quantitative de la concertation préalable

Le projet a fait l'objet de nombreuses contributions lors de la concertation préalable. Les principaux chiffres sont repris ci-après et détaillés au sein de l'annexe 3. Cette annexe présente les principaux chiffres de la participation et la quantification des différentes contributions et avis exprimés par thématiques et par stations plébiscitées.

Bilan chiffré de la concertation :

- **396 personnes qui se sont rendues aux réunions publiques de concertation** (réunions publiques et forums),
- **2 588 contributions écrites**, réparties en :
 - o **785 contributions sur les registres papier**, en ligne, par courrier ou par mail,
 - o **1 803 réponses** au questionnaire en ligne.
- **1 319 personnes rencontrées lors des 32 stands mobiles organisés**,
- **Plus de 17 000 visites de l'exposition** dont 3 317 visites à l'intérieur de la maison écocitoyenne,
- **8 090 documents d'informations distribués** (document de synthèse et dossier de concertation),
- **18 314 vues sur la page web dédiée au projet** du site internet de bordeaux-métropole,
- 394 vues de la vidéo du projet, 868 vues des réunions publiques sur Youtube,
- **36 retombées presse**, dont 26 écrits, 7 radio et 3 TV,
- **93 publications digitales** qui ont généré 4 473 887 vues et 42 490 interactions (likes, commentaires, partages, clics...),
- **10 semaines de diffusion de documents** : 453 000 exemplaires du Journal de Bordeaux Métropole (double page), 9 semaines d'affichage sur le réseau de tram,

8 insertions Sud Ouest (1 384 000 lecteurs au total).

4) Synthèse des contributions et avis exprimés lors de la concertation préalable

La concertation organisée sur la métropole a permis de recueillir une variété de contributions et de perceptions autour du projet de télécabines. La majorité des contributions a été exprimée sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, sur les registres papiers assortis d'une animation (notamment celui de la Maison Ecocitoyenne et celui destiné à recueillir les contributions sur les stands mobiles) et sur le questionnaire en ligne. La garante a également reçu un nombre important de contributions (transmises notamment par la mairie de Cenon et le Centre Culturel Turc).

Dans l'ensemble, le nombre d'avis favorables a été supérieur au nombre d'avis défavorables au projet :

- 373 contributions favorables,
- 4 contributions favorables sous réserve,
- 104 contributions neutres,
- 37 contributions indéterminées,
- 267 contributions défavorables.

L'annexe 4 « bilan qualitatif de la concertation préalable » reprend en synthèse l'ensemble des contributions émises lors de la démarche de concertation, regroupées en 6 thématiques :

- Les avis sur le dispositif de concertation,
- Les avis sur l'enjeu de mobilité,
- Le transport par câble,
- Le projet,
- L'intégration des télécabines sur le territoire,
- Les usages et les équipements.

a) Le questionnaire en ligne

Le questionnaire disponible en ligne et lors des débats mobiles se découpait selon un format relativement similaire :

- Le profil des répondants,
- Les déplacements entre les deux rives,
- La perception du transport par câble,
- L'usage de la télécabine s'il venait à être construit.

La synthèse des réponses apportées à l'ensemble des 16 questions posées sont présentées en annexe 5. Ce questionnaire a fait l'objet de nombreuses réponses (1 803) et permet de disposer d'informations pertinentes qui confirment l'intérêt porté par les répondants en termes de déplacements. De plus, de nombreuses données pourront être exploitées par Bordeaux Métropole lors des étapes ultérieures, notamment sur les services attendus autour du projet.

b) Les avis exprimés sur les stations

Parmi les contributions émises sur le projet, 246 ont porté sur l'implantation des stations, et par conséquent les tracés.

Concernant les stations les expressions majoritaires sont les suivantes en fonction des secteurs :

- Rive Gauche : station « La Cité du Vin » pour la qualité de desserte et connexion avec les autres modes de transport,
- Lissandre : station « Lissandre Sud » pour possibilité d'échanges voyageurs,
- Rive Droite : Branche « Rocher de Palmer – 4 Pavillons ». La destination 4 Pavillons est notamment plébiscitée pour sa proximité à la rocade et la possibilité d'implanter un P+R sur le parking du centre-commercial.

En Rive Gauche, la station Cité du Vin suscite néanmoins une crainte exprimée sur l'intégration urbaine au plus près des quais de Bordeaux et la saturation du secteur, sans P+R possible. Selon les avis, la station Achard permettrait de mieux desservir les bassins à flot et offrirait moins de possibilités de correspondances et la proximité au cœur de ville est jugée moins bonne.

Sur le secteur Lissandre, une volonté de desserte du quartier est fortement exprimée.

Enfin, en rive droite, la saturation de l'accès au secteur Buttinière est souvent mentionnée pour justifier le choix du Rocher de Palmer notamment.

c) Synthèse des contributions des acteurs locaux

En parallèle des contributions du grand public, des contributions des acteurs locaux ont été reçues et sont reprises en synthèse ci-après :

- Maire de Bordeaux. Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux, a rappelé par courrier transmis dans le cadre de la concertation préalable les enjeux qui seront ceux de la ville de Bordeaux dans le cadre du projet :
 - o Assurer un transport performant, favorisant l'intermodalité,
 - o Préserver le tissu économique existant,
 - o S'insérer dans le paysage urbain historique de la ville, en accord avec l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO,
 - o Limiter l'impact sur la végétation et notamment les coteaux de Garonne.
- Maire de Cenon. Jean-François Egron, Maire de Cenon, s'est prononcé par courrier transmis dans le cadre de la concertation préalable en faveur d'un tracé à destination du Rocher de Palmer et permettant l'insertion d'une station voyageurs sur le secteur de Lissandre.
- Ville de Lormont. Par délibération en date du 12 décembre 2022, le conseil municipal s'est exprimé, soutenant sans réserve le projet de transport par câble et indiquant la préférence pour le tracé rouge Buttinière <> Lissandre Sud <> Achard, avec comme seconde option le tracé vert Buttinière <> Lissandre Sud <> Cité du Vin.
- Groupe Métropole Commune(s). Le Groupe politique s'est exprimé sur la plateforme participative en ligne contre le projet de transport par câble, pointant le manque de capacité du mode, son atteinte au patrimoine et son coût. Le groupe s'est prononcé en faveur d'une solution tramway, empruntant le Pont Chaban Delmas à moyen terme, et pour un métro à long terme.
- MBWS. La société Marie Brizard Wine & Spirits a déposé un avis qui reprend les principales contraintes que pourraient faire porter le projet sur les activités présentes sur le site, à la fois en termes de foncier, d'évolution du site, et d'enjeux de sécurité au sens large (risque incendie / explosion, intervention sur les équipements du transport par câble lors des maintenances, impact responsabilité et assurances en cas de sinistre, ...). Cet avis est défavorable aux tracés rouges, les tracés bleus et verts étant considérés par MBWS comme les moins impactant. MBWS émet en conclusion une préférence pour les tracés verts avec un décalage de la station plus au sud pour limiter les risques et les impacts sur leur emprise.
- Construction naval Bordeaux (CNB). Le cahier d'acteur déposé par CNB présente un avis défavorable aux tracés rouges et favorable sous réserves pour les tracés verts et bleus. Les enjeux sont notamment de garantir la confidentialité des activités de CNB. Quelque que soit le tracé retenu, CNB se prononce en faveur d'une desserte du secteur de Lissandre, notamment pour faciliter les déplacements de ses salariés. Par ailleurs, CNB propose deux nouveaux tracés, limitant le survol de son site, soit rajoutant une infrastructure de virage, soit entraînant un terminus en rive gauche plus au Nord.

- Centre Commercial 4 Pavillons. Le centre commercial s'est prononcé en faveur des tracés à destination des 4 Pavillons, voyant dans l'arrivée du transport par câble un facteur d'attractivité supplémentaire pour le centre commercial.
- Comité Local UNESCO Bordeaux (CLUB). Une troisième présentation du projet a été effectuée au CLUB le vendredi 10 février 2023. Le compte-rendu de cette réunion a été versé comme contribution du CLUB dans le cadre de la concertation. En synthèse, le CLUB émet de grandes réserves à l'intégration des tracés verts (station Cité du Vin), notamment vis-à-vis de la traversée de la Garonne en diagonale et l'implantation d'un pylône dans la Garonne. Les tracés rouges et bleus n'apparaissent pas comme incompatibles avec le maintien sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Conseil des sages de Lormont. Le Conseil des sages de Lormont s'est exprimé en faveur des tracés entre Achard et le centre commercial des 4 Pavillons, avec desserte de la zone Lissandre, soit un des tracés rouges proposés.
- Autres contributions :
 - o Gérard Chausset (élu communautaire) : suggestion d'études du mode tramway sur le pont Chaban Delmas.
 - o Guillaume Garrigues (élu communautaire) : expression contre la télécabine et en faveur du mode tramway sur le pont Chaban Delmas.
 - o Métro de Bordeaux : expression contre le projet et en faveur d'un métro.
 - o Vélocité : expression réservée sur l'opportunité du projet. L'association pointe néanmoins les effets bénéfiques pour les cycles en cas de possibilité d'emport dans les cabines. L'association se prononce en cas de réalisation en faveur d'un tracé Achard <> Lissandre Sud <> 4 Pavillons.
 - o Fédération nationale des associations d'usager des transports (FNAUT) : expression contre la télécabine et en faveur du mode tramway.
 - o Vivement le tram ! : expression contre la télécabine, l'association remettant en cause l'opportunité du projet. La réalisation d'un tramway entre Gare de Cenon et Cité du Vin est privilégiée, avec un prolongement ultérieur à Cracovie.

5) Le bilan de la concertation tiré par la garante de la CNDP

À l'issue de la concertation, et dans le délai d'un mois, soit le 07 mars 2023, la garante a remis à la CNDP et Bordeaux Métropole son bilan. Ce document, joint en annexe 1 de la présente délibération, fait un état complet du déroulement de la concertation et dresse un bilan des modalités de la concertation. Au-delà, la garante formule à travers ce bilan des demandes de précisions au maître d'ouvrage et formule des recommandations pour la suite du projet auxquelles Bordeaux Métropole doit apporter des réponses.

La synthèse de son bilan est reprise ci-après :

→ Une concertation productive

Une concertation qui a permis de débattre dans un état d'esprit constructif de l'opportunité de ce projet, qui a apporté à la réflexion un travail d'analyse par le public des solutions alternatives y compris celles écartées par le maître d'ouvrage, qui a produit une base de travail par le public sur les variantes du projet (tracés, connexions aux autres modes de transport, stations, choix de technologie, équipements connexes), sur l'utilisation potentielle du projet par les usagers.

→ Des regards multiples sur un nouveau mode de transport

Un mode de transport encore assez peu rencontré en milieu urbain en France qui a suscité la curiosité, pour les uns vu comme un transport écologique innovant du futur, pour les

autres comme un gadget touristique, pour certains comme un facteur d'attractivité et de modernité pour Bordeaux Métropole quand d'autres y voient un projet incompatible avec la qualité architecturale, paysagère et patrimoniale de Bordeaux.

→ La question de l'assimilation du transport par câble à un transport collectif urbain

La question a été posée à la concertation, pour les uns c'est un transport en commun capacitaire et performant alternatif et complémentaire aux transports en commun existants, pour les autres un mode de transport au potentiel de fréquentation d'usagers quotidiens pouvant être remis en question.

→ Un projet analysé par le public sous l'angle du besoin de mobilité

Les enjeux de mobilité étant majeurs dans la vie d'une Métropole qui se développe, c'est à la lumière des besoins de mobilité que le public a analysé le projet de transport par câble. Les uns ont identifié le projet comme pouvant répondre aux besoins avec un réel service rendu, d'autres ont considéré qu'il n'était pas à la hauteur des besoins existants et futurs, l'idée d'un besoin de mobilité non avéré sur le secteur du projet a été également avancé. De manière générale les besoins de mobilité exprimés par le public à la concertation ont révélé une connaissance encore relative d'un schéma métropolitain des mobilités récemment approuvé par Bordeaux Métropole.

→ Une concertation qui souligne la question de l'insertion du projet dans son environnement

Des points d'attention soulevés qui portent sur l'insertion du projet au regard de : la valeur universelle et exceptionnelle de Bordeaux, port de la Lune en secteur classé au patrimoine mondial par l'UNESCO, la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec deux sites à forte valeur économique, la qualité environnementale des coteaux boisés, le survol d'habitations.

→ Un projet porté par Bordeaux Métropole et soutenu par les trois communes de l'aire d'étude

6) Les demandes de précisions et recommandations de la garante

Le bilan de la garante présente des demandes de précisions et des recommandations auxquels Bordeaux Métropole se doit de répondre dans un délai de deux mois suivant la réception du bilan.

Les demandes de précisions et recommandations sont reprises ci-après. Les réponses détaillées de Bordeaux Métropole sont apportées dans le cadre de l'annexe 2 à la présente délibération.

LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA GARANTE

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé demeurées sans réponse ou dont la réponse nécessite d'être complétée

- 1. Partager avec le public les résultats des questionnaires inclus dans la concertation.*
- 2. Répondre aux questions posées par les acteurs économiques à la concertation.*
- 3. Préciser au public comment le projet s'intègre dans le schéma métropolitain des mobilités.*
- 4. Apporter des éléments de précision sur la capacité de transport et le potentiel de fréquentation du transport par câble.*
- 5. Apporter une réponse aux propositions formulées à la concertation.*
- 6. Apporter des éléments de précision sur les projets urbains futurs en rive gauche, sur le secteur d'étude du projet.*
- 7. Préciser la nature des optimisations et renforcements du réseau Transports Bordeaux Métropole (TBM) dans le cadre de la Délégation de Service Public 2023-2030.*

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Il conviendrait de prévoir une restitution de la décision du maître d'ouvrage, afin de présenter au public les critères d'analyse qui ont conduit à la décision et la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision.

2. En cas de poursuite du projet, il conviendrait de poursuivre le processus de participation du public dans le cadre d'un processus de concertation continue (caractère non obligatoire), afin de l'associer aux différentes étapes de réflexion à venir autour du projet et de l'informer de son état d'avancement.

3. Il conviendrait de poursuivre le travail avec le Comité Local Unesco Bordeaux, afin de l'associer le plus en amont possible à la réalisation de l'étude d'impact patrimoniale.

4. Il conviendrait de poursuivre le travail avec les acteurs économiques sur la question du survol des sites industriels en lien avec la réglementation applicable aux ICPE et la prise en compte de leurs activités.

5. Il conviendrait de partager avec le public les éléments disponibles issus de l'enquête ménages-déplacements récemment menée, afin de disposer d'éléments actualisés sur les besoins de mobilité sur le territoire.

7) Les enseignements tirés par Bordeaux Métropole de la concertation préalable

Au regard du bilan établi par la garante (annexe 1), des bilans quantitatifs et qualitatifs des contributions versées lors de la concertation (annexes 3 et 4), des réponses apportées au questionnaire (annexe 5), Bordeaux Métropole tire les enseignements suivants de la démarche de concertation mise en œuvre dans le cadre du projet de transport par câble :

- **Un projet accueilli favorablement**, qui doit profiter aux habitants et à leurs déplacements quotidiens, loué pour sa praticité et un temps de parcours inférieur à 10 minutes,
- **Un nouveau mode de transport qui suscite l'intérêt tout autant que le questionnement** (sécurité, bruit, ...),
- **Un besoin d'accessibilité à tous** (PMR, Vélos, familles, ...),
- **Une vigilance particulière pour l'intégration urbaine et paysagère au regard des enjeux du site** (UNESCO, Coteaux de Garonne, site Natura 2 000, ...),
- **Des réserves exprimées sur le survol d'habitations et d'activités économiques,**
- **Une intégration au réseau de transport et une intermodalité à faciliter** (P+R notamment).

Dans le cadre des demandes de précisions formulées par la garante, une analyse complémentaire de certaines contributions (annexe 2, demandes de précision 2 et 5) est nécessaire.

Une décision à venir du conseil métropolitain portant sur l'opportunité du projet, son tracé et ses caractéristiques essentielles interviendra ultérieurement sur la base de ces éléments d'analyse complémentaires, des objectifs attendus du projet, et du bilan de cette large concertation publique qui a permis de tirer les enseignements ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.121-15-1 et suivants ;

VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

VU la délibération n°2021-659 du 25 novembre 2021, décidant l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant de la CNDP dans le cadre du projet de transport par câble,

VU l'arrêté de Bordeaux Métropole 2022 BM-1165 du 31 octobre 2022, fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un transport par câble le 13 février 2023 à 12h00,

VU le bilan remis par la Garante de la concertation préalable le 7 mars 2023, rendu public le 08/03, faisant en outre état de demandes de précisions et de recommandations à l'issue de la période de concertation préalable,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT le Schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a réaffirmé la nécessité d'améliorer les liaisons en transport en commun entre les deux rives de la Garonne ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du transport par câble pour surmonter les contraintes topographiques du secteur Lormont/Cenon et Bacalan/Achard, et proposer une réponse efficace au besoin de déplacement,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour le maître d'ouvrage Bordeaux Métropole, dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du bilan de la garante, de préciser les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte du bilan de la concertation préalable sur le projet de transport par câble Cenon-Lormont-Bordeaux, joint en annexe 1, établi par Madame la garante de la CNDP,

Article 2 : de prendre en compte l'ensemble des demandes de précisions et des recommandations établies par la garante concernant les étapes ultérieures du projet et d'apporter les réponses de Bordeaux Métropole contenues dans le tableau joint en annexe 2,

Article 3 : de tirer les enseignements de la démarche de concertation, détaillés dans les documents annexes qui, en synthèse, sont les suivants :

- **Un projet accueilli favorablement**, qui doit profiter aux habitants et à leurs déplacements quotidiens, loué pour sa praticité et un temps de parcours inférieur à 10 minutes,
- **Un nouveau mode de transport qui suscite l'intérêt tout autant que le questionnement** (sécurité, bruit, ...),
- **Un besoin d'accessibilité à tous** (PMR, Vélos, familles, ...),
- **Une vigilance particulière pour l'intégration urbaine et paysagère au regard des enjeux du site** (UNESCO, Coteaux de Garonne, site Natura 2 000, ...),
- **Des réserves exprimées sur le survol d'habitations et d'activités économiques.**
- **Une intégration au réseau de transport et une intermodalité à faciliter** (P+R notamment).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur POUTOU;

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	